



Procès-verbal de la session EXTRAORDINAIRE tenue le 23 janvier 2025 à midi, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ, maire;
Luc DUVAL, conseiller;
Éric FRÉCHETTE, conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE, conseillère;
Marie-Josée-PLEAU, conseillère;
Christian TISLUCK, conseiller.

Est absent :

Marc PAYEUR, conseiller;

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

2025-01-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR
5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2025-05 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 075 555 \$ 1 065 000 \$ AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL
6. LEVÉE DE LA SESSION

Sur proposition de Krystel Houle-Plante, appuyée par Marie-Josée Pleau, il est unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

**2025-01-023 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET - RÈGLEMENT 2025-05
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 075 555 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 065 555 \$
AUX FINS DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL**

La conseillère Marie-Josée Pleau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-05 décrétant une dépense de 1 075 555 \$ et un emprunt de 1 065 555 \$ aux fins de l'aménagement du parc municipal.

- dépose le projet de règlement no 2025-05 intitulé Règlement décrétant une dépense de 1 075 555 \$ et un emprunt de 1 065 555 \$ aux fins de l'aménagement du parc municipal qui sera adopté à une séance subséquente.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 12h03.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière